Nations Unies E/ESCAP/RES/81/3

Conseil économique et social

Distr. générale
28 avril 2025

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Point 5 c) de l'ordre du jour
Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : environnement et développement

Résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique le 25 avril 2025

81/3. Renforcer la coopération relative au lien entre l'eau et les changements climatiques pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 77/334 de l'Assemblée générale en date du 1er septembre 2023 sur le suivi de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028),

Notant avec préoccupation que les changements climatiques sont l'un des facteurs qui peuvent aggraver le stress hydrique au niveau mondial et augmenter la fréquence et l'intensité des catastrophes liées à l'eau en Asie et dans le Pacifique,

Notant avec préoccupation également le recul des glaciers, la fonte du pergélisol, la forte réduction de la calotte glaciaire et la diminution de l'épaisseur, de l'étendue et de la durée de la couverture de neige,

Prenant note avec préoccupation des conclusions présentées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans ses rapports spéciaux intitulés *Global Warming of 1.5 °C* (Un réchauffement planétaire de 1,5 °C) et *The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (L'océan et la cryosphère à l'heure des changements climatiques),

Tenant compte des liens qui existent entre les programmes relatifs à l'eau et au climat et des possibilités de les promouvoir en s'appuyant sur des mesures d'adaptation et de résilience hydriques et en favorisant les dispositifs d'alerte rapide qui permettent d'accéder en temps voulu à des données fiables, ventilées et adaptées aux besoins et d'assurer un suivi,

Merci de recycler

Prenant note de la déclaration finale de la troisième Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), tenue à Douchanbé du 10 au 13 juin 2024[1],

Rappelant la résolution 77/158 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2022 relative à l'Année internationale de la préservation des glaciers (2025) et la résolution 78/321 de l'Assemblée en date du 13 août 2024 relative à la Décennie d'action pour les sciences cryosphériques (2025-2034),

Prenant note de la résolution 78/327 de l'Assemblée générale en date du 6 septembre 2024 sur les modalités de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable qui se tiendra aux Émirats arabes unis du 2 au 4 décembre 2026,

Notant que l'année 2025 a été déclarée Année internationale de la préservation des glaciers, que le 21 mars a été proclamé Journée mondiale des glaciers, laquelle Journée sera célébrée chaque année à partir de 2025[2] et que le Gouvernement tadjik organisera une conférence internationale sur la préservation des glaciers à Douchanbé en 2025, et que ces manifestations seront autant d'occasions de renforcer la solidarité internationale,

Prenant note de ses résolutions 69/8 du 1er mai 2013 sur le renforcement du partage du savoir et de la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique et 71/9 du 29 mai 2015 sur le renforcement de la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique,

Soulignant qu'il est nécessaire de renforcer davantage la coopération internationale et régionale et les mesures prises à l'échelon national en vue d'aborder la question du lien entre l'eau et les changements climatiques, et notant les technologies disponibles et les meilleures pratiques mises en place dans la région,

1. *Encourage* ses membres et ses membres associés à collaborer et à dialoguer davantage et à renforcer les activités visant à relever les défis et les risques liés à l'eau auxquels la région Asie-Pacifique doit faire face, et notamment :

a) Se pencher sur la question du lien entre l'eau et les changements climatiques et sur la gestion intégrée des ressources en eau s'y rapportant en vue de renforcer les capacités institutionnelles, les cadres opérationnels, réglementaires et juridiques, les stratégies d'investissement et les plans d'adaptation, ainsi que d'étendre les meilleures pratiques pour gérer les défis et les risques liés à l'eau ;

b) Promouvoir une approche intégrée de la gestion des ressources en eau, de la planification et de l'élaboration des politiques, dans tous les secteurs et à tous les niveaux, en utilisant des données scientifiques, afin de relever les défis et les risques liés à l'eau, y compris ceux induits par le climat, en tenant dûment compte du fait qu'il ne faut laisser personne de côté ;

[1] A/78/955, annexe.

[2] Voir résolution 77/158 de l'Assemblée générale, par. 1.

c) Préserver et restaurer les écosystèmes, soutenir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, lutter contre la déforestation, la dégradation des terres, la désertification et les tempêtes de sable et de poussière, promouvoir la préservation de la biodiversité, s'attaquer à la pollution de l'eau et réduire le risque de catastrophes liées à l'eau ;

d) Renforcer les mesures de mobilisation des ressources pour une gestion efficace des ressources en eau en vue d'un développement durable, gérer les risques de catastrophes liées à l'eau et encourager l'adoption de technologies novatrices, économiques et compatibles pour une utilisation rationnelle de l'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau ;

e) Promouvoir les dialogues multipartites et les possibilités de renforcement des capacités et d'éducation, notamment pour les jeunes et la société civile, afin de mobiliser davantage, selon qu'il convient, dans l'action relative au lien entre l'eau et les changements climatiques ;

2. *Invite* les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les grands groupes, les autres parties prenantes intéressées et les donateurs à contribuer volontairement au fonds d'affectation spéciale visant à soutenir les activités entreprises aux fins de la préservation des glaciers[3], qui sera coordonné par le Secrétaire général, en partenariat avec les organismes des Nations Unies concernés, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation météorologique mondiale, afin d'aider les pays à faire face aux problèmes liés à la fonte accélérée des glaciers et à ses conséquences ;

3. *Se félicite* de l'offre généreuse du Gouvernement tadjik de convoquer une conférence internationale consacrée à la préservation des glaciers, qui se tiendra à Douchanbé en 2025, et d'en assumer les coûts, et encourage les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les grands groupes et les autres parties prenantes concernées à participer activement à la conférence en vue de promouvoir des initiatives en faveur de la préservation des glaciers et des mesures visant à faire face aux conséquences de la fonte des glaciers ;

4. *Se félicite également* de la proposition du Gouvernement tadjik d'accueillir la réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique qui doit se tenir en amont de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable[4] ;

5. *Prie* la Secrétaire exécutive, dans le cadre des mandats existants et des ressources disponibles :

a) De renforcer la collaboration entre le secrétariat et les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les organisations non gouvernementales, selon qu'il conviendra, en vue de continuer à soutenir le dialogue et l'échange de données d'expérience sur la collaboration scientifique relative au lien entre l'eau et les changements climatiques avec ces organisations afin d'éviter les doubles emplois ;

[3] Le fonds d'affectation spéciale pour le financement du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

[4] Voir résolution 78/327 de l'Assemblée générale.

b) De promouvoir la coopération régionale et l'échange de données d'expérience sur le lien entre l'eau et les changements climatiques grâce à la mise en commun de l'expertise et des meilleures pratiques, en particulier pour les pays et les sous-régions qui font face à de grandes difficultés et à des risques élevés liés à l'eau ;

c) D'organiser à Douchanbé une réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique en amont de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 ;

d) De lui rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à sa quatre-vingt-quatrième session.

9e séance plénière
25 avril 2025